

Conditions Générales de Vente

Conditions générales de vente et conditions commerciales. DEPANN ALL IN ONE, SASU au capital de 10,00 €, RCS Draguignan 104 311 717. Version du 29 août 2026, en vigueur à sa date de mise en ligne sur depannallinone.fr.

Article 1 — Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre :

- **Le prestataire** : Depann & All In One, SASU au capital de 10,00 €, dont le siège social est situé au 222 Chemin des Sausses, 83470 Seillons-Source-d'Argens, immatriculée au RCS de Draguignan sous le numéro SIRET 104 311 717 00011, représentée par M. Patrick GUERRAZZI,
- **Le client** : toute personne physique ou morale faisant appel aux services de dépannage, remorquage ou transport de véhicules proposés par le prestataire.

Toute commande de prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client.

Article 2 — Services proposés

Depann & All In One propose les prestations suivantes, sous réserve de disponibilité :

- Dépannage de véhicules légers (VL) et véhicules électriques (VE)
- Remorquage et évacuation de véhicules, y compris en accès difficiles
- Transport de véhicules de luxe et transport discret
- Dépannage et transport de poids lourds
- Assistance et mise en sécurité sur voie publique ou privée
- Interventions 24h/24 et 7j/7 sur le département du Var et la région PACA

La liste des services n'est pas exhaustive et peut évoluer. Les prestations disponibles sont détaillées sur le site internet ou communiquées sur demande.

Article 3 — Commande et acceptation

La demande d'intervention peut être effectuée par téléphone, via l'application mobile, via le site internet ou par tout autre moyen mis à disposition par le prestataire.

La commande est considérée comme ferme et définitive dès l'acceptation expresse du client, qui peut être donnée verbalement (par téléphone) ou par validation électronique. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant de passer commande.

Depann & All In One se réserve le droit de refuser une intervention en cas de danger pour la sécurité des opérateurs, de conditions météorologiques extrêmes, d'inaccessibilité du lieu d'intervention ou d'indisponibilité de matériel adapté.

Article 4 — Tarification

Les tarifs des prestations sont établis en fonction de plusieurs critères :

- La nature de l'intervention (dépannage sur place, remorquage, transport)
- Le type et le poids du véhicule

- La distance de transport (kilométrage entre le lieu de prise en charge et le lieu de destination)
- L'horaire d'intervention (jour, nuit, week-end, jour férié)
- Les difficultés d'accès éventuelles

Un devis estimatif peut être communiqué au client avant l'intervention. Ce devis n'a qu'une valeur indicative ; le prix définitif peut varier en fonction des conditions réelles constatées sur place. En cas de dépassement significatif du devis initial, le client en sera informé dès que possible.

Les tarifs sont exprimés en euros et s'entendent toutes taxes comprises (TTC), sauf indication contraire.

Les interventions réquisitionnées par les forces de l'ordre sur voie publique sont facturées conformément aux barèmes préfectoraux en vigueur dans le département du Var.

Article 5 — Modalités de paiement

Le paiement est exigible à l'issue de l'intervention, sauf accord contraire convenu par écrit.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Carte bancaire (sur place ou via l'application)
- Espèces
- Virement bancaire (pour les clients professionnels, sous conditions)
- Prise en charge directe par l'assurance du client (sur présentation du bon de prise en charge)

En cas de prise en charge par un assureur, le client reste redevable de tout montant non couvert par la garantie d'assistance.

Retard de paiement : Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Article 6 — Responsabilité du prestataire

Depann & All In One s'engage à exécuter ses prestations avec le soin et la diligence d'un professionnel qualifié, conformément aux règles de l'art et aux normes en vigueur dans la profession.

Le prestataire est responsable des dommages causés au véhicule du client pendant l'opération de dépannage, remorquage ou transport, à condition que ces dommages soient directement et exclusivement imputables à une faute du prestataire.

La responsabilité du prestataire ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Dommages préexistants au véhicule, non signalés par le client avant l'intervention
- Dommages résultant d'un cas de force majeure (intempéries, catastrophes naturelles, accidents de la circulation causés par des tiers)
- Dommages résultant d'informations erronées ou incomplètes fournies par le client
- Objets personnels laissés dans le véhicule transporté
- Retard d'intervention dû à des conditions de circulation exceptionnelles

Article 7 — Obligations du client

Le client s'engage à :

- Fournir des informations exactes et complètes sur la nature de la panne, la localisation du véhicule, le type de véhicule et toute circonstance pertinente
- Assurer un accès sécurisé au véhicule pour les opérateurs de Depann & All In One
- Signaler tout dommage préexistant au véhicule avant le début de l'intervention
- Retirer tout objet de valeur du véhicule avant le transport
- S'acquitter du paiement de la prestation dans les conditions prévues

Article 8 — Assurance professionnelle

Depann & All In One déclare être titulaire d'une assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages pouvant survenir dans le cadre de l'exercice de son activité de dépannage et de transport de véhicules.

Assureur : MMA IARD — souscrit par l'intermédiaire du Cabinet LYNCH, agent général exclusif MMA (EI M. LYNCH Nicolas, n° ORIAS 12065603, www.orias.fr), 3 avenue Albert 1er, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume — tél. 04 94 86 59 27.

Contrat : MMA Pros de l'Auto 314, police n° 150575439.

Couverture géographique : France métropolitaine.

Une attestation d'assurance en cours de validité est remise sur simple demande, ainsi qu'à tout donneur d'ordre professionnel, assureur ou assistant qui en fait la requête.

Article 9 — Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de dépannage et de remorquage lorsque l'intervention a été pleinement exécutée ou lorsqu'elle a été expressément demandée par le client en situation d'urgence.

Si le client demande expressément que l'intervention débute avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, il reconnaît renoncer à son droit de rétractation une fois la prestation intégralement réalisée.

Article 10 — Réclamations

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée au prestataire dans un délai de 48 heures suivant l'intervention, par l'un des moyens suivants :

- **Email** : depannallinone@gmail.com
- **Courrier recommandé avec accusé de réception** : Depann & All In One, 222 Chemin des Sausses, 83470 Seillons-Source-d'Argens

Toute réclamation doit être accompagnée des justificatifs nécessaires (photos, constat, bon d'intervention). Le prestataire s'engage à traiter toute réclamation dans un délai raisonnable de 15 jours ouvrés.

Article 11 — Médiation des litiges

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, en cas de litige non résolu par la voie amiable, le client consommateur peut recourir gratuitement au service de médiation de la consommation :

Médiateur : Médiateur de Mobilians (anciennement Conseil national des professions de l'automobile — CNPA).

Adresse postale : Monsieur le Médiateur de Mobilians, 43 bis route de Vaugirard, CS 80016, 92197 Meudon Cedex.

Courriel : mediateur@mediateur-mobiliens.fr

Site : www.mediateur-mobiliens.fr

Le recours au médiateur est gratuit pour le consommateur. Il ne peut être saisi qu'après une réclamation écrite préalable auprès du prestataire, restée sans réponse satisfaisante pendant deux mois, et dans un délai maximal d'un an à compter de cette réclamation.

Le client peut également déposer sa réclamation sur la plateforme européenne de résolution des litiges en ligne : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

Article 12 — Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la relation commerciale sont traitées conformément au RGPD. Pour plus d'informations, consultez notre [Politique de Confidentialité](#).

Article 13 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social du prestataire, sauf disposition impérative contraire du Code de la consommation en faveur du consommateur.

Article 14 — Modification des CGV

Depann & All In One se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la commande de la prestation. Le client est invité à consulter régulièrement la version la plus récente des CGV disponible sur le site.